

**Allocution de Madame le Ministre de la Justice,
Garde des Sceaux et Chargé des Droits de l'Homme**

A

**L'occasion de la célébration officielle
de la « Journée internationale des droits de l'enfant »
le 20 novembre 2020**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Excellence Monsieur le Représentant de l'Unicef,
Excellences Mesdames et Messieurs les Responsables
des Agences du Système des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs en vos titres, grades et qualités
Mesdames et Mesdames**

Aujourd'hui, le Gabon célèbre à l'instar des autres Etats Membres de la Communauté internationale la « **Journée internationale des Droits de l'Enfant** ».

Le thème retenu cette année par l'Organisation des Nations Unies porte sur « **Réinventer un monde où tous les enfants comptent** ».

Je voudrais au nom du Gouvernement vous remercier pour avoir pris de votre temps pour prendre part à la présente cérémonie. Ceci témoigne de l'intérêt que chacun de vous accorde à la réalisation et au respect des droits au Gabon.

Cette journée rappelle l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le 20 novembre 1989 au siège des Nations Unies à New-York.

L'Etat Gabonais a exprimé solennellement son accord en ratifiant cette convention, le 9 février 1994.

Dans son préambule, cette convention internationale consacre la responsabilité de plusieurs acteurs dans la protection de l'enfant notamment, celle de l'Etat et des parents. C'est pourquoi, l'occasion de cette célébration doit nous conduire à conjuguer

nos efforts pour que les droits des enfants, de nos enfants, bénéficient d'une réelle garantie.

Pour ce qui est de sa responsabilité, le Gouvernement, sous les très hautes instructions du **Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, a toujours œuvré à assurer le mieux-être des enfants et à respecter ses engagements internationaux en la matière.

Mesdames et Messieurs,

En décidant d'inscrire l'ensemble des manifestations liées à cette journée sur le thème : **« le renforcement de la protection des droits des enfants les plus vulnérables en moment de crise : une responsabilité collective »**, le Gouvernement veut une fois de plus témoigner de l'intérêt qu'il accorde à la priorisation des droits catégoriels en particulier ceux des enfants les plus vulnérables.

C'est la raison pour laquelle, nous profitons de cette occasion pour procéder à l'inauguration officielle du « Centre d'appel gratuit 1412 pour enfants victimes des violences multiformes au Gabon dénommé : **SUPERMWANA**. Cet acte non négligeable à haute portée sociale est la réalisation d'un des engagements pris par Monsieur le Président de la République dans son pacte social pour les enfants vivant au Gabon.

Est-il besoin de rappeler que ce mécanisme vient compléter ceux existants déjà pour la protection de l'enfance au Gabon.

Avec SUPERMWANA, les familles et les enfants pourront plus facilement et rapidement dénoncer les violations et les abus sur les enfants qu'ils auront constatés ou dont ils seront informés par un tiers. Ceci me permet de rappeler qu'il existe un principe qui affirme la condamnation du fait de la « non-assistance à personne en danger », il faut dénoncer véritablement les faits anormaux contre les enfants.

C'est un nouveau bébé dans la protection de l'enfant qu'il va falloir élever par l'amélioration de ses compétences adaptées à l'évolution moderne de notre société.

Nous voulons à cet effet, saluer l'appui continu et précieux de nos partenaires du Système des Nations Unies, notamment **P'UNICEF**, quant à l'avènement de SUPERMWANA et nous solliciterons son aide en vue du développement des droits de l'enfant au Gabon.

Sur ce, je déclare ouverte la célébration de la journée internationale des droits de l'enfant 2020 au Gabon.

Je vous remercie